

DIRECTRICE DU PÔLE
Caroline Rauscent

**DECISION PPERF N°10 074/2022
FIXANT LES TARIFS HORS CHARGE DE MISES A DISPOSITION DE LOCAUX
PAR LE CHU DE NANTES
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023**

AFFAIRES FINANCIÈRES
Ronan Guiheneuf
DIRECTEUR

RECETTES
Nathalie Dolley
DIRECTRICE

CONTRÔLE DE GESTION
Caroline Rauscent
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**
Anne Passelande
RESPONSABLE

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, les tarifs hors charge de mises à disposition des locaux par le CHU de Nantes sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2023 :

| | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Surfaces non meublées <u>tertiaires</u> | 142,75€ / m ² |
| Surfaces meublées tertiaires | 171€ / m ² |
| Surfaces non meublées <u>dédiées à des activités de recherche</u> | 185,60€ / m ² |
| Surfaces non meublées <u>dédiées aux soins</u> | 228,40€ / m ² |
| Forfait charges directes* / an : | |
| - Immeuble de Grande Hauteur (IGN) | 46,10€ / m ² |
| - Immeuble hors Grande Hauteur | 33,84€ / m ² |

***eau et assainissement, chauffage, électricité, entretien des ascenseurs, entretien des systèmes de sécurité incendie, contrôles techniques réglementaires, équipe de sécurité, travaux de grosse maintenance (GER)**

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **12 DEC. 2022**

Nathalie Dolley
Directrice des Recettes
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc
et des Ressources Financières